

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL589

présenté par

M. Peu, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Fabien Roussel,  
M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 21, insérer les mots suivants : « A compter du 15 septembre 2021...(le reste sans changement) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec nos amendements précédents, le présent amendement vise à décaler au 15 septembre 2021 l'application des sanctions (contravention de 4ème classe) à l'égard des personnes qui ne présenteraient pas le pass sanitaire exigé pour fréquenter les établissements recevant du public (centres commerciaux, restaurants, cafés, loisirs...).